

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 14/02/2024
DELIBERATION N°CS-2024/05

OBJET : *Bilan des acquisitions et cessions foncières 2023*

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 12 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade – 69670 VAUGNERAY, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, C. POUZERGUE, H. DROMAIN, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, D. MALOSSE, J-M. THIMONIER, P. TISSOT, A. GALLIANO, J-C. KOHLHAAS,
 F. GROULT, E. HORRIOT, F. PASTRE, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-C. CORBIN,
 J-Y. GARABED, J-L. VIDALOT, A. BROTTE, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : F. GROULT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Voix : 61 sur 109).

Convocation en date du : 1^{er} février 2024

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

Monsieur le Président expose que l'article L5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les syndicats mixtes est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte financier unique de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2023.

Ce bilan fait état des acquisitions réalisées :

- dans le cadre du programme de protection contre les inondations du syndicat,
- et dans le cadre de ses actions en faveur de la protection des zones humides du bassin versant de l'Yzeron (parcelles BB 137 et 138 acquises sur Francheville).

Les acquisitions affichées dans le tableau ci-dessous qui concernent la protection contre les inondations, sont les acquisitions définitives après rétrocession des éventuels surplus d'emprise constatés après réalisation des ouvrages.

Les montants d'acquisition des parcelles s'entendent hors indemnités de remploi et/ou éventuelles indemnités accessoires. Les montants ne portent que sur les emprises terrestres des parcelles à l'exclusion des emprises dans le lit des cours d'eau qui ne sont pas indemnisées.

Le détail est présenté ci-dessous :

Bilan des acquisitions et cessions

Acquisitions dans le cadre de la protection contre les inondations

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie terrestre (m ²)	Superficie CE	Superficie totale (m ²)	Montant TTC
Terrain nu	Francheville	BO 281	187	104	291	5 280,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 322	8	-	8	240,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 238	76	162	238	2 280,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 277	114	-	114	3 420,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 234	56	115	171	840,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 279	283	188	471	4 245,00 €
Terrain nu	Francheville	BN 405	72	80	152	1 080,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 241	3 544	-	3 544	5 316,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 243	8 201	-	8 201	12 301,50 €
Terrain nu	Francheville	BP 102	846	-	846	1 269,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 242	308	-	308	4 620,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 244	950	-	950	14 250,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 256		193	193	- €
Terrain nu	Francheville	BO 284	58	1 170	1 228	870,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 253	925		925	13 875,00 €
Terrain nu	Francheville	BO254		119	119	- €
Terrain nu	Francheville	BO 255	12 392	-	12 392	18 588,00 €
Terrain nu	Francheville	BN 359	11	15	26	165,00 €
Terrain nu	Francheville	BN 362	102	219	321	1 530,00 €
Terrain nu	Francheville	BN 407	56	33	89	840,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 282	625	266	891	9 375,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 301	120	99	219	3 600,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 251	172	110	282	3 060,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 252	194	-	194	5 820,00 €
Terrain nu	Oullins	AD 283	39	394	433	1 170,00 €
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AX 486	8		8	440,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 295	115	356	471	3 450,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 299	36	-	36	1 080,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 239	251	-	251	3 765,00 €
Terrain nu	Francheville	BO 240	144	113	257	2 160,00 €
Terrain nu	Charbonnières-Les-Bains	AI 425	-	79	79	- €
Terrain nu	Sainte-Foy-Lès-Lyon	AX 393	361	1 272	1 633	- €

Acquisitions dans le cadre de la protection des zones humides

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie terrestre (m²)	Superficie CE	Superficie totale (m²)	Montant TTC
Terrain nu	Francheville	BB 137	10 732	-	10 732	2 146,40 €
Terrain nu	Francheville	BB 138	4 328	-	4 328	865,60 €

Cessions

Néant						
-------	--	--	--	--	--	--

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5722-3,
Vu l'arrêté n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 61 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté ;

ARTICLE 2 : D'ANNEXER ce bilan au Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 février 2024 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

